

Le 30 décembre 2013



>> Associations : subventions municipales 2014

Les formulaires de demande de subventions 2014 sont à retirer à l'accueil de la mairie et à retourner au plus tard le 26 janvier 2014.

Les associations souhaitant effectuer une demande de subventions peuvent retirer le formulaire à l'accueil de la mairie, en contrepartie d'un émargement.

Après avoir été complétés et signés, les formulaires devront être déposés à l'accueil de la mairie **au plus tard le 26 janvier 2014**. L'agent chargé de les réceptionner enregistrera la signature du déposant ainsi que la date d'arrivée.

Toutefois, le dépôt d'une demande ne vaut pas promesse d'attribution.

Les demandes parvenues après le 26 janvier 2014 seront rejetées.

>>> Contact Presse : **Laurie Carrias**
Service Communication Mairie de Baillargues
Tél. 04 67 87 48 60 – laurie.carrias@ville-baillargues.fr

